



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 31 mars 2016

Prix de vente maximum des hydrocarbures à compter du 1er avril 2016

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international :

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une forte augmentation des cotations des carburants : 17,5 % pour le supercarburant et 15,4 % pour le gazole. Le prix du brut (brent mer du nord) évolue de plus de 14 % sur la période. Parti à moins de 34 \$/bbl, sa cotation dépasse dans le mois le seuil des 39 \$/bbl pour redescendre à 38,5 \$/bbl.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle hausse légèrement et s'établit à 320 \$/TM (+ 5 \$/TM soit + 1,6 %).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1037 \$ pour un € pour les carburants comme pour le gaz. Toutefois les évolutions sont différenciées (respectivement - 0,7 % et - 0,88%). La différence constatée est due au fait que les 8 et 9 février étaient fériés à SINGAPOUR (jour de l'an chinois) et qu'en conséquence les carburants n'étaient pas cotés.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Les prix à La Réunion

Le sans plomb

La hausse sensible (+17,5 %) de la cotation est accompagnée par une baisse du fret (- 0,65 %) et une dépréciation de l'euro (- 0,7 %). En définitive, le prix CAF augmente de près de 16 %. **Le prix public augmente de 6 cts.**

Le gazole

La cotation moyenne du gazole augmente au mois de mars (+ 15,4 %). Cette hausse n'est ni contredite par la baisse du fret ni amplifiée par la dépréciation de l'euro (-0,7%). La conjonction de ces paramètres aboutit ainsi à une hausse du prix CAF de près de 15%.

Le prix de vente s'établit à 91 cts le litre en hausse de 4cts.

Le gaz

Le seul paramètre de la cotation mensuelle entraîne une hausse du prix de la bouteille à hauteur de 6 cts. La dépréciation de l'euro conforte cette hausse dans les mêmes proportions. **Le prix final de la bouteille s'établit à 16,87 €.**

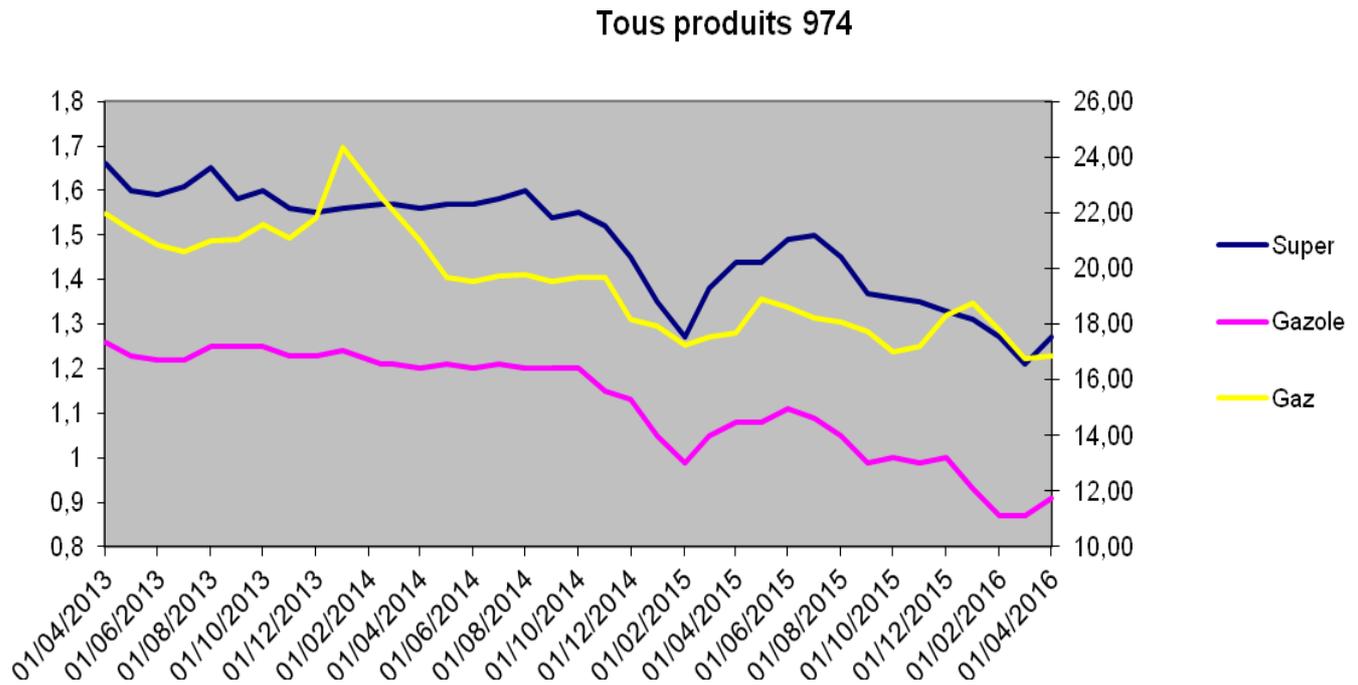
En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} avril 2016 :

Libellé du produit	Prix au 1 ^{er} mars 2016	Prix au 1 ^{er} avril 2016	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,21	1,27	+ 4,96 %
Gazole (€/litre)	0,87	0,91	+ 4,60 %
Gazole non routier (€/litre)	0,49	0,54	+10,20 %
Pétrole Lampant (€/litre)	0,49	0,53	+ 8,16 %
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,53	0,58	+ 9,45 %
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,49	0,52	+ 6,10 %
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	16,75	16,87	+ 0,72 %

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



Prix des Carburants en ordonnée à gauche et prix du Gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974